



## TARIFS CENTRES & COLLECTIVITES

L'effectif d'un groupe encadré par un moniteur diplômé d'Etat est de 4 à 8 personnes maximum.

Les tarifs indiqués ci-dessous, comprennent l'engagement du moniteur pour une activité, et ne donnent donc pas lieu à de modification de prix en fonction du nombre de participants.

ACTIVITES	Tarifs 1/2 journée	Tarifs journée	Effectif max.	Age min.
<b>ESCALADE SEANCE DECOUVERTE</b>  Lieux des sites : Saoû - Dieulefit - Crest - Saillans- Buis-les-Baronnies	155€	265€	8	6 ans
<b>ESCALADE CYCLE 3 SEANCES pour un même groupe</b>  Lieux des sites : Saoû - Dieulefit - Crest - Saillans	150€	260€	8	6 ans
<b>VIA CORDA SAOU</b>  <i>Possibilité de combiner une journée d'escalade avec une via corda.</i>	155€	265€	8	6 ans
<b>VIA FERRATA</b>  Lieux des sites :  Luc en Diois La Motte Chalençon Chironne Buis-les-Baronnies	170€	285€	8	10 à 14 ans en fonction des parcours choisis.

CONTACT : Mathilde Eckens - 06 64 65 62 56 - naturagrimpe@gmail.com

# Recommandations et conditions générales de vente

## 1. Conditions de participation

Nos activités sont ouvertes au plus grand nombre. Des pré-requis sont à prendre en compte : limite d'âge, condition physique et niveau technique des participants.

Ne choisissez pas une activité sportive pour laquelle vous faites l'objet d'une contre-indication médicale. Informez la monitrice si vous prenez un traitement ou bien que votre état de santé demande une attention particulière.

## 2. Encadrement & matériel

L'encadrement est également un enseignement sportif de l'escalade et de ses activités connexes. Il est assuré par une monitrice diplômée d'état (D.E.J.E.P.S ) et répondant à ses obligations législatives (U.R.S.S.A.F, R.C.P, déclaration D.D.C.S.P.P, carte professionnelle).

L'encadrement des mineurs demande la présence d'un adulte responsable du groupe durant la séance. Le matériel est inclus dans la prestation et est conforme aux normes européennes. Chaque participant doit avoir des chaussures de sport fermées et une bouteille d'eau dans un petit sac.

## 3. Interruption de l'activité en cours

La monitrice est la seule habilitée à modifier le programme à tout instant, pour des raisons de sécurité du groupe ou en cas de force majeure. Une personne exclue pour son comportement (non respect des règles de sécurité, alcool) ne pourra prétendre à aucun remboursement.

En deçà d'une heure d'activité, la prestation est remboursée avec une retenue de 20% sur les frais de réservation. Au delà d'une heure d'activité, la prestation ne donne lieu à aucun remboursement.

## 4. Assurance et responsabilité

La monitrice est assurée en Responsabilité Civile Professionnelle pour couvrir les frais occasionnés suite à une éventuelle opération de secours. Cette assurance ne se substitue pas à celle de la responsabilité civile individuelle, qui est vivement conseillée. Car les activités de pleine nature se déroulent dans un milieu spécifique dit "à risque". Il est important d'en être conscient et d'appliquer les règles de prudence données par la monitrice.

Elle ne pourra pas être tenue responsable de la perte, du vol et de la casse d'objets que les pratiquants ont avec eux durant l'activité (lunettes, téléphone portable).

## 5. Tarifs et mode de paiement

Le tarif comprend l'organisation, l'encadrement de l'activité et le prêt du matériel. Il ne comprend pas le transport sur les lieux d'activités.

Moyens de paiement acceptés : chèque, chèque vacances, virement bancaire ou espèces. La carte bancaire n'est pas acceptée.

L'inscription est effective à la réception de l'acompte correspondant à 20% du montant total de la prestation et d'un mail de confirmation de réservation.

## 6. Retard de plus de 15 minutes

La monitrice tolère 15 à 20 minutes de retard, au delà desquelles la durée de l'activité sera réduite du temps de retard. Des indications de lieu et d'heure de RDV sont données au moment de la réservation. Certains sites de pratique n'ont pas de réseau mobile, il est conseillé d'anticiper sur les itinéraires de vos déplacements.

## 7. Annulation de la part du client

- Annulation d'une réservation à plus ou moins 30 jours : remboursement total de l'acompte.

- Annulation d'une réservation à plus ou moins 15 jours : l'acompte est conservé.

- Annulation d'une réservation à moins de 3 jours : le solde sera exigé.

Excepté sous présentation d'un justificatif (certificat médical) dans les 48h00 suivant la date de la prestation, l'activité est remboursée en partie ou dans son intégralité.

## 8. Annulation de Natura Grimpe

Si les prévisions météorologiques annoncent un orage ou de fortes pluies, la monitrice se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'activité. Une autre date vous sera proposée et si la sortie ne peut être réalisée, la prestation est remboursée intégralement sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité.